

UNITE DE DIETETIQUE

2344, Route de la Fénerie
06580 PEGOMAS

☎ : 04.92.97.32.32

☎ : 04.92.97.32.84

Email : contact@unitededietetique.com

Site internet : www.unite-de-dietetique.fr



INFORMATIONS POUR VOTRE ADMISSION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre courrier de confirmation de votre admission indique la date et l'heure d'arrivée au sein de notre établissement : nous vous demandons de les respecter et de contacter le bureau des entrées en cas de retard.

Si une **prescription médicale de transport** vous est établie par votre médecin, elle doit être soumise à «entente préalable» de votre Caisse d'Assurance Maladie. Veillez à ce que la prescription médicale couvre les trajets d'aller et de retour.

Les formalités administratives

Lors de votre admission, nous vous remercions de bien vouloir :

- présenter les documents originaux suivants
 - votre **carte vitale mise à jour**
 - votre **carte de complémentaire santé en cours de validité pour l'année**
 - votre **pièce d'identité en cours de validité**
- présenter les pièces justificatives de prise en charge de vos frais de séjour ci-après cochées
 - la **prescription médicale de votre séjour** établie par le médecin qui a complété le dossier médical de pré admission
 - l'**accord de prise en charge de séjour de votre organisme d'Assurance Maladie Obligatoire**
La prise en charge de votre séjour est soumise à une demande d'entente préalable pour admission en service de soins. La prescription médicale de votre séjour établie par votre médecin est à transmettre au service médical de votre caisse de sécurité sociale qui, si accord, vous délivrera prise en charge administrative des frais de séjour.
 - l'**accord de prise en charge de séjour de votre organisme d'Assurance Maladie Complémentaire**
Attention toutes les mutuelles ne délivrent pas de prise en charge. Nous vous conseillons de contacter votre mutuelle pour connaître les modalités exactes de votre prise en charge en précisant le n° FINESS de notre établissement **060800182** et le code DMT _____.
L'accord de votre mutuelle devra mentionner les modalités de prise en charge du **ticket modérateur**, du **forfait journalier** et (si la demande a été effectuée) de la **chambre particulière**.

ATTENTION : En l'absence des pièces justificatives de prise en charge de vos frais de séjours le jour de votre admission, un chèque de caution de 2 500 € vous sera demandé et conservé dans votre dossier jusqu'à réception des pièces manquantes.

Les frais à acquitter le jour de votre admission

Votre séjour est pris en charge à 80 % par votre organisme d'assurance maladie obligatoire et vous n'avez pas de mutuelle ou cette dernière ne pratique pas le tiers payant : **850 € pour provision du ticket modérateur** (20% y compris le forfait journalier) de l'hospitalisation. Le ticket modérateur concernant les honoraires de laboratoire et de consultations médicales spécialisées éventuels sera en sus.

Votre séjour est pris en charge à 100 % par votre organisme d'assurance maladie obligatoire et vous n'avez pas de mutuelle ou cette dernière ne pratique pas le tiers payant : **522 € pour provision du forfait journalier**.

A ces montants peuvent s'ajouter, si vous en faites la demande :

le supplément pour chambre particulière (à partir de 62 € par jour) lorsque votre mutuelle ne le prend pas en charge ou partiellement.

les autres prestations hôtelières dont la liste exhaustive et les tarifs sont affichés à l'accueil de l'établissement

- téléphone : 5,50 € (ouverture de ligne) et consommations (par forfait de 20 € remboursable si non consommé)
- télévision : 3 €/jour & casque audio 4 € prévoir un chèque de caution de 76 € non encaissé pour la mise à disposition de la télécommande
- chèque de caution de 20 € pour la mise à disposition d'une clef de placard....

Votre hébergement en service de soins

Vos formalités administratives accomplies, vous serez accueillis en service de soins par une infirmière et reçus par un médecin pour la mise en place de votre projet thérapeutique.

A cette occasion, nous vous remercions de bien vouloir remettre :

- votre ordonnance avec votre traitement en cours**
- les documents médicaux datant de moins de 6 mois en votre possession (résultats biologiques, radiographies, scanners, échographies, ECG) : ils vous seront restitués lors de votre sortie.**

L'établissement vous fournit les draps, couvertures et serviette de table. Les effets nécessaires pour votre séjour sont :

- nécessaire de toilette (peignoir de bain, serviettes en éponge, gants de toilette, dentifrice, savon, gel douche ...)
- vêtements, sous-vêtements, pyjama, pantoufles,...

Pour les patients du secteur de soins de suite et de réadaptation nutritionnelle prévoir également :

- maillot de bain (attention, les shorts de bain ne sont pas autorisés), bonnet de bain, chaussures spéciales pour la piscine, type chaussons en caoutchouc rigide (pas en latex...).
- tenue (joggings, shorts et tee-shirts) et chaussures de sport
- un bloc-notes et un stylo

Pour des raisons d'**hygiène et de sécurité**, l'autorisation d'accès au bassin de rééducation nécessite **l'ensemble de ces équipements de bain** (maillot, bonnet, peignoir, chaussures).

Quelques conseils

Nous vous conseillons **de vous faire accompagner de préférence par une tierce personne** pour ne pas laisser votre véhicule en stationnement prolongé sur le parking, le nombre de places étant limité*.

Nous vous recommandons **de ne pas apporter d'objets de valeur** (bijoux, PC et téléphone portable, appareil photo,...) pour éviter tout vol ou toute perte. Chaque chambre bénéficie d'un mini coffre-fort individuel à code. Vous avez la possibilité de déposer les valeurs dont la nature justifie qu'elles soient en votre possession (sommes d'argent, moyens de règlement, papiers....) dans le coffre de l'établissement*.

*L'établissement ne peut être tenu pour responsable en ce qui concerne les vols d'objets non remis au coffre de l'établissement ou toute dégradation de véhicules.